

# DEMANDE DE LICENCE ET MMSI

Pour l'utilisation d'une station radioélectrique de navire ou de bateau.



Identifiant N° : 3227580 Demande envoyée via le téléservice de gestion de licence et MMSI le : 01.06.2022

1. Le demandeur de la licence est : le propriétaire du navire (ou bateau)   
l'utilisateur mandaté : leasing   
l'utilisateur mandaté : prêt de navire, autre

M  Mme  Nom, prénom (société) : TIMARIN EURL VICTOR

Date de naissance : 18.09.1995

Adresse : 18 RUE SAINT FRANCOIS XAVIER

Code postal : 33170 Commune : GRADIGNAN

Pays : FRANCE

Tél (domicile) : Tél.(professionnel) :

Portable : 0628915163 Télécopie :

Adresse électronique : victorjost2@gmail.com

## Contacts et N° de téléphone à joindre en cas d'urgence

	Nom	Prénom	Qualité du contact	Tél.
Contact 1				
Contact 2				
Contact 3				
Contact 4				
Contact 5				

Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse nous communiquons à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) et aux organismes de secours, CROSS et FMCC, les informations relatives à la station de navire : MMSI, indicatif, matériel à bord, immatriculation...

Pour favoriser votre identification en cas d'urgence, des données nominatives sont communiquées aux centres de secours (nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques) sauf si vous avez exprimé votre désaccord en l'ayant indiqué à la fin de votre déclaration dans le champs "observation".

2. Propriétaire ou organisme de leasing (Données différentes du §1 (ci-dessus) si le demandeur indiqué ci-dessus n'est pas le propriétaire).

M  Mme  Messieurs  Nom, prénom (société) : MATSAKIS THEMISTOCLE

Adresse : PALION PATRON GERMANOU 13

Code postal : 84100 Commune : HERMOUPOLIS, SYROS

Pays : GRÈCE

Tél (domicile) : Tél.(professionnel) :

Portable : Télécopie :

Adresse électronique :

3. Situation antérieure

Si vous recevez déjà une licence pour un autre navire ou bateau, notre téléservice vous a proposé de mettre à jour les informations associées à cette embarcation : contacts de sécurité, équipement à bord, résiliation de la licence (vente ou destruction du navire ou bateau), etc..

Il est impératif de résilier une licence qui ne vous concerne plus en l'indiquant depuis notre téléservice et de renseigner si vous les connaissez les coordonnées du nouveau propriétaire de votre ancien navire.

**4. Navire** (Justificatif d'immatriculation du navire ou du bateau à fournir : voir paragraphe 7)Immatriculation : **LO E50015P**  
Quartier Numéro CléCouleur de coque : **ORANGE ET BLEU**Nom du navire (indiqué sur le justificatif d'immatriculation): **MASAI**Longueur : **12,19** m

Jauge brute (navire professionnel uniquement) :

Tx  / UMS Port de stationnement : **LORIENT**Année de construction : **2 010**

Plaisance : distance d'un abri moins de 6 milles  plus de 6 milles

Professionnel : Pêche  Charge  Passager  Fluvial  NUC  Catégorie de navigation :

**5. Matériel à bord :**

Un MMSI (Maritime Mobile Service Identity) vous sera automatiquement attribué si le matériel déclaré ci-dessous le nécessite.

Vous êtes tenus d'utiliser une installation radioélectrique conforme à la réglementation pertinente en vigueur et dans les conditions prévues par celle-ci. Il vous appartient pour cela de vérifier sa conformité en vous reportant au marquage apposé sur le matériel et à la déclaration de conformité jointe avec l'emballage. Le matériel doit être utilisé conformément à la destination indiquée sur la notice d'utilisation.

Type d'équipement	Marque	Référence d'équipement	Code hexadécimal – ID AIS
VHF FIXE ASN	NAVICOM	NAVICOM RT 550 DSC	
VHF PORTATIVE (SANS ASN)	NAVICOM	NAVICOM RT 311	
AIS CLASSE B	ANFR (À SÉLECTIONNER SI	WATCHEYE AIS NKE (PLAIS.)	
BALISE COSPAS S. EPIRB	MCMURDO KANNAD MAR.	KANNAD MARINE SAFELINK MAN+ GPS	1C84055280FFBFF
BALISE COSPAS SARSAT PLB	ACR ELECTRONICS	ACR PLB375/RESQLINK+/(N°2881)	
BALISE COSPAS SARSAT PLB	MCMURDO	MC MURDO FASTFIND PLUS GPS	
SATELLITE MINI C	THRANE & THRANE	TT MINI C 3026 D	
RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO (RADIO OCEAN)	FURUNO M 1623	
SART (RADAR)	ACR ELECTRONICS	ACR PATHFINDER TM 3	

Le MMSI est un code numérique de 9 chiffres utilisé dans le cas où votre station radioélectrique décrite ci-dessus comporte un émetteur de détresse. Il permet en cas de détresse une identification sûre et rapide du navire.

**Un MMSI attribué à un navire ne peut être réutilisé sur une autre embarcation !**

Récepteurs (BLU et AIS) - GPS - Sondeur et lecteur de carte - Iridium - Matériel radioamateur ne doivent pas être déclarés Ces équipements ne sont pas indiqués sur la licence de station de bord.

**6. Observation particulière :**

Sauf mention particulière ou refus que j'aurais indiqué dans la dernière page du téléservice (rubrique "observation"), j'accepte que mes données personnelles et mes contacts de sécurité puissent être utilisés en cas d'appel de détresse ou d'urgence par les CROSS, FMCC Cospas Sarsat, les organismes de secours de Nouvelle Calédonie et Polynésie française et services spécialisés des Affaires maritimes.

.....

## 7. Engagements mandat du propriétaire (ou de l'utilisateur mandaté par le propriétaire)

**Je confirme avoir pris connaissance des CGU (Conditions Générales d'Utilisation) et je les accepte. Je certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées via le téléservice.**

<b>1. Justificatif d'immatriculation</b>	Permis de navigation ( ne pas confondre avec CRR et permis mer)
	Certificat d'enregistrement des navires de commerce ou de pêche
	Carnet de francisation (page "Caractéristiques")
	Acte de francisation Douanes et Affaires Maritimes (sert aussi de justificatif de propriété)
<b>2. Justificatif d'identité</b>	Kbis société et JUSTIFICATIF D'IDENTITE du dirigeant
	Statuts société + justificatif d'identité du dirigeant
	Certificat INSEE + JUSTIFICATIF D'IDENTITE du dirigeant
<b>3. Justificatif de propriété</b>	Acte de vente
	Carte de circulation (sert aussi de justificatif d'immatriculation)
	Carnet de francisation (page propriétaire)
	Acte de francisation Douanes et Affaires Maritimes (sert aussi de justificatif d'immatriculation)
<b>4. Mandat du propriétaire</b>	Lettre mandatée du propriétaire
	Contrat de location

**Rappel : Tout changement (nom du navire, composition de l'installation radioélectrique, propriétaire...) doit être signalé par internet sans délai à l'ANFR, en vue de l'établissement d'une nouvelle licence.**

L'Agence nationale des fréquences vous rappelle qu'aucune installation de radiocommunications, obligatoire ou non, ne peut être ouverte à l'exploitation à bord d'un navire sans l'obtention de la licence correspondante et l'attribution d'un indicatif d'appel. La licence décrit les équipements radioélectriques composant la station de bord. Elle est valable tant que la station ne subit pas de modification justifiant son renouvellement et constitue un document international, obligatoire à bord de tout navire équipé d'installation de radiocommunications. Les navires utilisant les stations côtières étrangères pour des appels téléphoniques navire-terre et ayant un code CIAC (Code d'identification de l'autorité comptable) doivent le signaler à l'Agence.

**Une installation radioélectrique ne peut être utilisée que par une personne titulaire du certificat d'opérateur approprié ou sous la responsabilité d'un opérateur qualifié présent à bord, pour plus d'informations contacter le 03 29 42 20 74.**

Les informations déclarées ci-dessus ont été adressées à l'Agence via son téléservice. Après instruction de votre dossier, vous recevrez une réponse par courrier postal.

Après obtention de la licence toute modification pourra être effectuée en ligne depuis <https://maritime.anfr.fr>

Document élaboré et exploité par l'Agence nationale des fréquences pour le compte du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

*Le service dénommé "gestion des licences et de MMSI" met en œuvre un traitement informatisé de données personnelles vous concernant dont le responsable de traitement est l'ANFR. Ce service est en charge de la gestion des attributions des licences de station de bord, des indicatifs d'appel et des identités du service mobile maritime et du service de radiotéléphonie sur les voies de navigation intérieure (codes MMSI et ATIS).*

*Cette gestion comprend la délivrance, la modification, le renouvellement, la résiliation et le contrôle des licences concernant les identités du service mobile maritime et fluvial.*

*Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, l'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications : agence Suisse dont le pays est reconnu comme assurant un niveau de protection adéquat par la Commission Européenne) les informations relatives à la station de navire : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord quartier et immatriculation, longueur, jauge et nom de navire, par ailleurs pour les bateaux fluviaux les codes ATIS sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for INland WATERways) à VNF (Voies Navigables de France) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes.*

*Pour favoriser l'identification du navire et de ses utilisateurs en cas d'alerte de détresse, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse, coordonnées tel.) peuvent être visibles des Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), des deux centres spécialisés de secours en mer (Nouvelle-Calédonie et Papeete), du FMCC (French Mission Control Center) et de services spécialisés des Affaires maritimes afin de collaborer à des fins de sauvegarde de la vie humaine en mer si vous en avez exprimé votre consentement. Dans ce cas, aucun désaccord n'a été formulé à la fin de votre déclaration dans le champ "observation").*

*La licence est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus. Ce traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public qui découle des dispositions des articles L41-1, L43 et R20-44-11 du Code des postes et des communications électroniques.*

*Vos informations personnelles seront conservées pour la durée de votre licence augmentée des durées de prescriptions légales en vigueur.*

*Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, du droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également nous transmettre des directives particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.*

*Vous pouvez exercer ces droits en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@anfr.fr](mailto:dpo@anfr.fr) ou à l'adresse postale qui est indiquée au dos de la licence. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.*

*Si vous avez consenti à ce que l'ANFR communique vos données personnelles en cas d'appel de détresse, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant [dpo@anfr.fr](mailto:dpo@anfr.fr).*